

Lettre de mécontentement à l'attention du Gouvernement

Objet : Publication et présentation du guide FEPEM sur les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) sans concertation.

À l'attention de Madame la Haute-Commissaire à l'Enfance,
Copie à Mesdames et Messieurs les élus.

Madame la Haute-Commissaire,

Nous, fédérations nationales d'assistants maternels, sommes surprises de constater que la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France) a publié un guide sur les Maisons d'Assistants Maternels (MAM), alors même qu'un guide ministériel sur ce sujet est sur le point d'être réactualisé. Cette démarche interroge sur la cohérence des initiatives, à un moment où les ressources officielles sont en cours de **mise à jour**.

Il est pour le moins ironique que **Sarah El Haïry**, récemment nommée Haute Commissaire à l'Enfance par le gouvernement, vienne présenter devant les élus au Salon des maires, le guide d'un syndicat employeur. Ceci est d'autant plus troublant que ce document n'a fait l'objet de la moindre concertation avec les principales concernées : les assistantes maternelles, qui, majoritairement, portent les projets sur le terrain.

Ce guide, rédigé par la FEPEM, semble, une fois de plus, occulter une réalité essentielle du secteur : la majorité des porteurs de projets de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) sont les assistantes maternelles elles-mêmes, et non les parents employeurs.

Les assistantes maternelles sont en première ligne pour porter, créer et faire vivre ces projets. Ce sont elles qui, au quotidien, s'investissent dans leur conception, leur gestion et leur animation. Il est regrettable de constater que la reconnaissance de leur rôle central continue d'être mise de côté dans les documents officiels présentés aux élus.

Par ailleurs, il est important de rappeler que ce sont ces mêmes professionnelles qui, **non seulement** doivent constamment s'adapter aux évolutions réglementaires et aux nouvelles exigences, **mais qui supportent également** une part significative du financement de ces projets. Même si des aides existent, notamment de la part de la CAF, elles restent souvent insuffisantes face à l'ampleur des démarches administratives et des investissements nécessaires.

Les assistantes maternelles sont bien souvent contraintes de compléter ces financements sur leurs fonds propres.

.../...

Nous souhaitons aussi attirer l'attention des élus sur les risques liés à la mise en place de nouvelles conventions ou cadres imposés entre les élus et un syndicat employeur sans véritable concertation avec les professionnelles de terrain. Toute évolution législative ou réglementaire doit impérativement inclure les assistantes maternelles dans les discussions, car ce sont elles qui assurent la pérennité et la qualité de l'accueil au sein des MAM. Les décisions prises sans leur implication risquent de fragiliser davantage un secteur déjà mis à rude épreuve.

En conséquence, nous demandons instamment que soit reconnue la place centrale des assistantes maternelles dans le développement et le fonctionnement des MAM, que leur parole soit entendue et respectée, et que les mesures envisagées ne fassent pas peser sur elles une charge supplémentaire, qu'elle soit financière ou organisationnelle.

Nous comptons sur votre écoute et votre sens des responsabilités pour remédier à cette situation et pour garantir un véritable dialogue avec les professionnelles de terrain, seules à même d'assurer un accueil de qualité et respectueux des besoins des enfants et des familles.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Haute Commissaire, l'expression de notre considération distinguée.

Fait à Paris, le 19 novembre 2025.

Signatures :

Martine Orlak, Présidente de l'Ufnafaam

Marie Legendre, Présidente de l'Anramam

Sandra Onyszko, Directrice de la communication et du développement de l'Ufnafaam.